



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-IF-TH-40-12/09/2012

Date de publication : 12/09/2012

IF - TH – Obligations déclaratives

Positionnement du document dans le plan :

[IF - Impôts fonciers](#)

[Taxe d'habitation](#)

[Titre 4 : Obligations déclaratives](#)

Les assujettis à la taxe d'habitation ne sont personnellement tenus à aucune obligation particulière se rattachant à l'assiette de cette taxe.